

04/03/2013

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Weedon, tenue au complexe municipal, lundi, le 04 mars 2013 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire suppléant :	Marc Lavertu
Mesdames les conseillères :	Renée-Claude Leroux Lisette Traversy
Messieurs les conseillers :	Raynald Breton Julio Carrier

Tous membres du conseil et formant quorum.

Le maire, Monsieur Jean-Claude Dumas et le conseiller, Monsieur Réjean Giard sont absents.

Monsieur Émile Royer, directeur général / secrétaire-trésorier, est présent et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant, Monsieur Marc Lavertu, ouvre la séance à 19h30 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
9. Résolutions
 - 9.1 Engagements de crédits
 - 9.2 Vente pour taxes impayées
 - 9.3 Autorisation pour collection des comptes de taxes en perception et mandat
 - 9.4 Destruction de documents
 - 9.5 Adhésion à un achat regroupé de l'UMQ pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés
 - 9.6 Reddition des comptes
 - 9.7 Amélioration du réseau routier municipal - demande d'aide financière
 - 9.8 Achat d'un ensemble garde-corps
 - 9.9 Engagement d'un pompier volontaire
 - 9.10 Adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec
 - 9.11 Formation du directeur du service incendie
 - 9.12 Formation *Pompier I*
 - 9.13 Suivi annuel de l'exploitation des puits
 - 9.14 Modification au *Règlement #2013-022*

- 9.15 Compensation pour assurer la récupération et valorisation des matières résiduelles
- 9.16 Déléguée de la bibliothèque au comité de gestion du Centre communautaire de Weedon
- 9.17 Nomination des délégués loisirs à la MRC pour l'année 2013
- 9.18 Plan de travail 2013-2014 du Comité consultatif en changement
- 9.19 La Maison Aube-Lumière : L'Envol XVI
- 9.20 Tour cycliste du lac Aylmer inc.
- 10. Règlement
 - 10.1 Adoption du règlement #2013-023 *Règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

2013-288

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit et est adopté.

#3

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2013;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2013-289

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 février et que ledit procès-verbal soit et est accepté tel que présenté.

#4

RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE SUPPLÉANT

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Émile Royer dépose le rapport de la situation budgétaire au 28 février 2013.

#6

INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

Question concernant le choix de la firme d'ingénierie lors de l'adjudication du contrat suite à l'appel d'offres #2012-001

#7

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES

N° chèque	Nom	Description	Montant
201300109	SSQ, Société d'assurance-vie	assurance groupe février	2 965.95 \$
201300110	Fonds d'info sur le territoire	services juridiques	24.00 \$
201300111	Soudure Roger Fontaine	déneigement des trottoirs	1 379.70 \$
201300112	Daniel Mercier	vêtements de travail	203.42 \$
201300113	S.C.A. Weedon	factures de janvier	1 732.06 \$
201300114	J. N. Denis Inc.	ent. mach./mach. incendie	168.57 \$

201300115	Philippe Gosselin & Ass.	essence / huile à chauffage	18 442.16 \$
201300116	Oxygène Bois-Francs Inc.	bnd oxygène	891.93 \$
201300117	Propane GRG Inc.	bnd propane	373.07 \$
201300118	Mag Brooke F.I. Inc.	borne fontaine sèche	1 182.13 \$
201300119	Receveur Général du Canada	remise de l'employeur	4 501.68 \$
201300120	Fonds pensions alimentaires	remise de l'employeur	252.40 \$
201300121	Fond Action - CSN	remise de l'employeur	1 923.00 \$
201300122	STT de la Mun. de Weedon	remise de l'employeur	485.46 \$
201300123	SSQ Société d'assurance-vie	remise de l'employeur	2 901.44 \$
201300124	Fond Action - CSN	remise de l'employeur	480.75 \$
201300125	C.A.R.R.A.	remise de l'employeur	378.45 \$
201300126	STT de la Mun. de Weedon	remise de l'employeur	247.59 \$
201300127	SSQ Société d'assurance-vie	remise de l'employeur	874.98 \$
201300128	Receveur général du Canada	remise de l'employeur	2 712.73 \$
201300129	Ministre du Revenu du Québec	remise de l'employeur	11 390.13 \$
201300130	Ministre du Revenu du Québec	remise de l'employeur	5 623.86 \$
201300133	Caisse Desjardins de Weedon	cotisations REER janvier 2013	2 166.44 \$
201300134	Postes Canada	frais de poste	619.33 \$
201300135	Daniel Mercier	frais de transport et repas	68.78 \$
201300136	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	compte du mois	1 570.13 \$
201300137	Bell Aiant	assurance général	2 301.31 \$
201300138	La Passerelle	loisirs autres	100.00 \$
201300139	Bell Mobilité Pagette	incendie communication	266.06 \$
201300140	Informatique Inpro	réparation ordinateur d.g	226.28 \$
201300141	Canton de Stratford	entente incendie interm.	695.20 \$
201300142	Bell Canada	compte du mois	862.62 \$
201300143	Bell Canada	compte du mois	134.47 \$
201300144	Hydro-Québec	compte du mois	4 391.02 \$
201300145	C.G.E.R.	flotte de camions hiver/ janvier	47 307.57 \$
201300146	Graymont (QC) Inc.	réparation de chemins	194.53 \$
201300147	Réal Huot Inc.	asphalte froide	1 094.56 \$
201300148	La Tribune	publicité	224.20 \$
201300149	Valoris Régie HSF/Sherbrooke	ramassage des ordures	2 547.09 \$
201300150	S.A.A.Q.	immatriculation de véhicules	4 877.94 \$
201300151	Bell Mobilité Inc.	compte du mois cellulaire	295.18 \$
201300152	Postes Canada	frais de poste	47.45 \$
201300153	Médias Transcontinental	publicité	4.21 \$
201300154	COGESAF	Participation 10e ann.	125.00 \$
201300155	Altern. démarreurs Weedon	outils et équipement	233.40 \$
201300156	Portes de Garage Ruel et Fils	entretien de bâtiment	201.90 \$
201300157	Génératrice Drummond	travaux sur génératrice	867.20 \$
Opérations courantes payées			130 557.33 \$
201300158	Nicolas Blouin	frais déplacement	147.46 \$
201300159	Municipalité de Weedon	reçu de petite caisse	57.60 \$
201300160	Ministre du Revenu du Québec	cotisation R.R.Q.	53.92 \$
201300161	Cartes Citi Canada Inc.	fourniture de bureau	281.36 \$
201300162	C.A.R.R.A.	quote-part du financement	2 482.00 \$
201300163	Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	359.03 \$
201300164	L'Intermarché de Weedon	réceptions/social	50.11 \$
201300165	Les éditions Juridiques FD	fourniture de bureau	84.00 \$
201300166	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles de protections	232.89 \$
201300167	Hydro-Québec	puit eau potable weedon	3 992.68 \$

201300168	CSE incendie et sécurité	équipement incendie	1 127.90 \$
201300169	CMP Mayer Inc.	achat équipement incendie	1 300.37 \$
201300170	Ville de East Angus	cour municipale 2013	12 746.59 \$
201300171	Receveur Général du Canada	autorisation de radiocommunication	516.00 \$
201300172	Plomberie Gilles Phaneuf	ent. bât./pièces eau pot. Wee/St-G	209.71 \$
201300173	Action Solutions Sans Fil V	incendie communication	304.63 \$
201300174	Les Bétons L. Barolet Inc.	location de machinerie	327.68 \$
201300175	Robitaille Equipement Inc.	entretien machinerie hiver	1 507.32 \$
201300176	Centre Location Idéale Enr.	location de machinerie	143.72 \$
201300177	Oxygène Bois-Francs Inc.	ent. mach./outils/cadenassage	717.57 \$
201300178	Produits Chimiques CCC Ltée	trait. eau potable Wee/St-G produit	3 568.19 \$
201300179	Échafaudage Falardeau Inc.	équipement espace clos	24 949.58 \$
201300180	Comité Culturel	aide au fonctionnement 1er vers	15 000.00 \$
201300181	Signalisation de L' Estrie	circulation signalisation	3 004.91 \$
201300182	Club Quad Haut St-François	loisirs et culture	100.00 \$
201300183	L'Eveil du Citoyen	loisirs et culture	2 250.00 \$
201300184	Comité de la Fresque	loisirs et culture	300.00 \$
201300185	Société d'Histoire de Weedon	loisirs et culture	3 000.00 \$
201300186	Comité Weedon-accueil	loisirs et culture	1 200.00 \$
201300187	Club Wee-Ski Weedon Inc.	loisirs et culture	100.00 \$
201300188	Laboratoires d'analyse S.M.	analyse eau potable et eau usée	348.24 \$
201300189	Régie inter. san. Hameaux	entente régie sanitaire	14 602.33 \$
201300190	Valoris Régie HSF/Shebrooke	ramassage des ordures	2 261.34 \$
201300191	Electro -5 INC.	eau potable Weedon	126.40 \$
201300192	Carrefour action muni. & famille	politique familiale	474.28 \$
201300193	CRSBP de L'Estrie	bibliothèque	11 938.27 \$
201300194	Tourisme Cantons-de-L'Est	village relais	114.98 \$
201300195	M.R.C. du Haut St-François	quote-parts 2013	114 221.89 \$
201300196	Centre comm. Weedon	1er vers. subvention 2013	11 534.50 \$
201300197	Centre comm. St-Gérard	1er vers. subvention 2013	3 000.00 \$
201300198	Sports Loisirs Weedon	1er vers subv. 2013	32 601.98 \$
201300199	Émile Royer	frais dépl. du 4 au 26 février	241.38 \$
201300200	Propane GRG Inc.	propane garage St-G	289.30 \$
Opérations courantes à payer			271 870.11 \$
TOTAL :			402 427.44 \$

201300131	Caisse Desjardins de Weedon	annulé par ch. #201300132	1 966.44 \$
201300132	Caisse Desjardins de Weedon	annule ch. #201300131	1 966.44 \$

2013-290

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 441 068,34\$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	38 590,08 \$
Opérations courantes payées :	130 557,33 \$
Opérations courantes à payer :	271 870,11 \$
Retraits directs (Visa)	50,82 \$
=====	
Total :	441 068,34 \$

#8

CORRESPONDANCE

1. M.R.C. du Haut-Saint-François : Règlement #366-12 et Règlement #367-12

2. *Commission scolaire des Appalaches* : Plan triennal de la Commission scolaire
3. *Municipalité d'Ascot Corner* : Demande à la MRC – Règlement d'urbanisme
4. *Canton de Lingwick* : Avis de mise en vigueur du règlement no 312-2012

2013-291

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la correspondance soit versée aux archives municipales.

#9

RÉSOLUTIONS

#9.1

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2013;

EN CONSEQUENCE,

2013-292

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de mars 2013;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	300,00 \$
TRANSPORT ROUTIER :	5 730,00 \$
HYGIENE DU MILIEU :	2 300,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	900,00 \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	1 000,00 \$

	10 230,00 \$

#9.2

VENTE POUR TAXES IMPAYÉES

# Matricule	Année	Montant	Intérêts	Totaux
3061-53-4953	2012	782.50 \$	71.35 \$	853.85 \$
3059-09-5986	2011	733.35 \$	74.24 \$	807.59 \$
	2012	795.60 \$	68.37 \$	863.97 \$
				1 671.56 \$
3062-13-8935	2012	2 941.61 \$	107.35 \$	3 048.96 \$
2862-89-6103	2012	486.32 \$	43.50 \$	529.82 \$
2862-79-7155	2012	986.26 \$	50.67 \$	1 036.93 \$
2759-49-9713	2012	467.76 \$	42.77 \$	510.53 \$
2660-59-1818	2012	430.82 \$	40.01 \$	470.83 \$
3468-06-3305	2012	888.76 \$	75.75 \$	964.51 \$
3469-46-9231	2012	1 138.10 \$	21.85 \$	1 159.95 \$
3363-55-8093	2011	748.00 \$	157.75 \$	905.75 \$
	2012	766.80 \$	70.85 \$	837.65 \$
				1 743.40 \$

2013-293

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'en vertu de l'article 1022 du Code municipal, la Municipalité de Weedon est autorisée à faire vendre, pour le non-paiement des taxes de l'année 2012 et/ou des années antérieures, les propriétés inscrites sur la liste déposée par le directeur général et qu'il soit et est autorisé à déposer, à la MRC du Haut-St-François, la

liste de ces immeubles. Tous les arrérages inclus sur la liste présentée sont exigibles pour chacune des propriétés;

QUE M. Émile Royer, directeur général, soit et est autorisé à acquérir, pour et au nom de la Municipalité, toute propriété faisant partie de la municipalité de Weedon et devant être vendue pour taxes.

#9.3

AUTORISATION POUR COLLECTION DES COMPTES DE TAXES EN PERCEPTION ET MANDAT

ATTENDU QUE le directeur général dépose la liste des propriétaires d'immeubles dont le compte de taxes est impayé depuis l'année 2010 et pour lesquels la Municipalité de Weedon n'a pas déjà obtenu de jugements, ou sur lesquels il n'y aurait pas déjà eu d'hypothèques légales d'enregistrées et dont l'adresse des propriétaires est présumément connue ;

# Matricule	Année	Montant	Intérêts	Totaux
2961-99-7609 002	2010	798.88 \$	144.20 \$	943.08 \$
	2011	907.18 \$	163.45 \$	1 070.63 \$
	2012	1 257.37 \$	124.19 \$	1 381.56 \$
				3 395.27 \$
2961-99-5139 002	2012	637.68 \$	74.10 \$	711.78 \$
2961-99-6324 002	2012	493.51 \$	63.17 \$	556.68 \$
2961-99-7992 002	2010	656.75 \$	25.06 \$	681.81 \$
	2011	910.13 \$	34.72 \$	944.85 \$
	2012	1 287.87 \$	49.10 \$	1 336.97 \$
				2 963.63 \$
3061-09-0661 002	2012	493.41 \$	31.47 \$	524.88 \$
3061-09-1847 002	2012	493.51 \$	31.46 \$	524.97 \$

ATTENDU QUE la date de prescription des comptes impayés de taxes et tarifs est le 31 décembre 2013 ;

À CES CAUSES ;

2013-294

IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE ce conseil reçoit la liste jointe aux présentes pour en faire partie intégrante et accepte que les dossiers qui y sont énumérés soient confiés à Therrien Couture Avocats pour perception des taxes impayées concernant les immeubles visés et ceci aux conditions précisées dans l'offre de la firme précitée ;

QUE Therrien Couture Avocats avant de procéder dans chacun des dossiers portés sur la liste jointe, s'assure auprès du directeur général qu'aucun paiement n'a été effectué en dernière heure en réponse à l'avis de la mise en demeure expédiée le 25 février 2013 par courrier enregistré ;

QU'après le 1^{er} avril 2013, tous arrangements avec les contribuables en défaut, ainsi que tous les recouvrements des taxes impayées soient effectués strictement avec et par le bureau des procureurs Therrien Couture Avocats ;

QUE Therrien Couture Avocats ne procède pas à la collection avant le 1^{er} avril 2013.

#9.4**DESTRUCTION DE DOCUMENTS**

ATTENDU QUE la Municipalité travaille avec un calendrier qui établit des délais de conservation pour la destruction et la conservation de ses documents ;

ATTENDU QU' à chaque année, elle se doit de procéder au déclassement de tous les documents;

ATTENDU QUE les documents inscrits sur la liste suivante sont arrivés au terme de leur conservation et doivent être détruits;

EN CONSÉQUENCE,

2013-295

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la destruction des documents inscrits sur la liste et de réserver les services de la compagnie *Shred It* pour le déchiquetage.

Archives St-Gérard	
102.1	Documents préparatoires aux assemblées 1979, 1981 1996-97
104.11	Contrats de mutation 1954, 1974-75-76, 1979, 1996,1997
105.2	Copies de règlements 1950, 1952, 1975, 1979, 1996
105.5	Mise en demeure, ordonnance 1979
106.1	Assurances 1975, 1979
114.1	Relations avec les organismes divers 1950 à 1955, 1974 à 1976, 1979, 1995 à 1998
201.1	Statistique financier 1974-75
201.2	États financiers 1995
202.2	Obligations 1951 à 1960, 1974-75-76, 1979
202.2	Financement SQAQ 1997, 2003-04
202.2	TPS & TVQ 1999
203.1	Transactions bancaires 1952 à 1960, 1971, 1974 à 1976, 1979, 1996 à 1999
204.1	Documents préparation du budget 1996
205.2	Caisse recettes/déboursés 1960
206.1	TPS TVQ 1996-97
207.1	Factures, Quotes-parts 1954, 1975,1996-97-98-99
207.1	SQAQ : recommandations de paiement 1988-1989
207.2	Administration de la paie 1979, 1996-97-98
208.2	Mise à jour 1979, certificats 1975-76-1993 (2004 Weedon)
208.4	Rôle de perception 1952-56-57-58-59-60, 1972-74-76,1996-97
208.5	Comptes de taxes et reçus 1979, 1993-94-95-98
208.7	Subventions 1974-75-76, 1996-97-98
208.8	Compensation, remboursement Gouv. 1974-75-79, 1996-97-98
208.10	Plainte sur l'évaluation foncière 1975-76-79
208.11	Exemption de taxes 1974
303.9	Avis d'accident de travail 1974
401.3	Soumissions refusées 1995-97
401.5	Vente camion 1983 / Vente-achat terrain 1996
401.7	Contrats aviseurs légaux 1997 déneigement 1979
403.1	Document préparatoire achat école 1976 / Vente terrain G. Lussier
403.4	Baux, prêt de terrains 1956, 1975-76-79
403.9	Régie du bâtiment : électricité 93, 1re Avenue St-G
503.1	Plan des mesures d'urgence 1975 (modif. noms)

601.2	Éclairage public 1997
601.4	Passages à niveau 1951-52-55
602.2	Rapport dépenses traverse rue Roy Sud 1975
602.3	Entente virée 1994
701.2	Infractions aux règlements municipaux 1996
702.1	Modif.au schéma d'aménagement 1994-96-97
705.2	Programme fédéral d'aide à la rénovation 1979
705.5	Certificat autorisation env. 1979
706.5	Demande approvisionnement en eau du Québec Central
706.7	Avis/inspection aqueduc 1975, 1998
707.1	Réseau téléphonique 1979, 1996-97
709.2	Installation d'un ponceau rue Principale 1998
709.4	Analyses de l'eau 1997
801.1	Rapport bibliothèque 1996-98

Archives Weedon	
102.1	Avis de convocation et o.j. 2009-2010
104.14	Moyens de communication 2005-2010 (tél. fibre opt. radio, poste)
104.8	Demandes d'accès aux documents 2008-09
105.5	Mise en demeure sans poursuite (Hydro) 2008
105.6	Réclamation à la Municipalité 2008
112.6	Publicité 2009
113.1	Rel. avec les citoyens (communiqués) 1994-2007
113.1	Plaintes 2007 et moins
113.1	Demande de services des citoyen 2000-2008
114.1	Procès-verbaux MRC 2008-2010
114.1	Relation extérieur (corresp.) 2008-2010
114.1	Offres de services divers (pub.) 2007-2010
114.1	Relation organisme divers (corresp.) 2008-2010
114.2	Régie interm. des Hameaux corr. Divers 2008-10
201.2	Copie du rapport financier 2009
203.1	Opérations bancaires 2006
206.1	Fiscalité 2004
207.1	Factures services juridiques 2006-2007
207.1	Déboursés 2006
207.2	Administration de la paie 2006
208.1	Revenus amendes Cour municipale 2005-2007
208.1	Autres revenus 2004
208.4	Rôle de perception 2002 et 2003
208.5	Comptes de taxes et mise-à-jour 2005-06
208.7	Subvention FRIJ (Coordonnateur loisirs) 2007
208.7	Subventions 2004
208.8	Compensation, remboursement 2003-04
301.1	Entrevues février 2008
301.1	Candidats poste dir.adj.t.p. 2008
301.4	Curriculum vitae 2010-2011
401.2	Cahier de charge préliminaire 75% 2007
402.2	Fiches vérif.avant départ 1999 à 2009
601.4	Passage niveau Roy Sud (correspondance) 2008
705.2	Projet réfection aqueduc/égout 3e, 4e, 6e 7e (corr.) 2004
705.2	Correspondance aqueduc Weedon Centre 2007
705.5	Doc. de propriétés autres (doc. généraux, cahier charge du Foyer, de la Caisse)

#9.5

ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, en novembre dernier, un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux ;

ATTENDU QUE six soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et que le comité exécutif de l'UMQ a suivi sa recommandation quant au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

ATTENDU QUE lors de sa réunion du 30 novembre 2012, le comité exécutif de l'UMQ a octroyé le contrat au Groupe Mallette Actulaires inc. pour un montant de 273 856.91 \$ par année, pour un coût total sur cinq ans de 1 369 284.55 \$;

ATTENDU QUE le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ au Groupe Mallette Actulaires inc. est de 0,8 % ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon a reçu une proposition de l'UMQ d'adhérer à son regroupement et de retenir les services du Groupe Mallette Actulaires inc.;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon désire se joindre à ce regroupement;

ATTENDU QUE selon l'estimation de la Municipalité de Weedon la valeur de son contrat s'avère inférieure à 25 000 \$;

2013-296

IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Weedon confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actulaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour les employés, au taux de commission de 0,8 % ;

QUE l'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité de Weedon s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé ;

QUE la Municipalité de Weedon mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Municipalité de Weedon s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

#9.6 **REDDITION DE COMPTES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 188 684\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

2013-297 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Weedon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#9.7 **AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

2013-298 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'effectuer une demande d'aide financière au Député de Mégantic, Monsieur Ghislain Bolduc, dans le but d'améliorer le réseau routier appartenant à la Municipalité.

#9.8 **ACHAT D'UN ENSEMBLE GARDE-CORPS**

2013-299 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'effectuer l'achat d'un ensemble garde-corps chez Permaccès/Échafaudage Falardeau inc. tel qu'indiqué sur la soumission #PE-2013-20833. Le montant total de l'achat est de 3 807,44\$ incluant les taxes.

#9.9 **EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

2013-300 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que M. Jean-Rock Camiré-Bisson soit engagé à titre de pompier volontaire.

#9.10 **ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

2013-301 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adhérer à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2013. Le coût de l'adhésion est de 252,95\$.

#9.11 **FORMATION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

2013-302 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser M. Daniel Mercier, directeur du service incendie de Weedon, à participer à une formation générale concernant les tâches d'un directeur. Le coût de la formation est de 945\$ taxes incluses.

#9.12 **FORMATION POMPIER I**

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie adoptée en juin 2000, prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE les pompiers volontaires des municipalités de moins de 5000 habitants, pour satisfaire aux exigences minimales de formation, doivent obtenir leur certificat *Pompier I* dans les 48 mois suivants leur embauche ;

EN CONSÉQUENCE ;

2013-303 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la formation *Pompier I* de cinq (5) pompiers volontaire de la Municipalité. Le coût de formation pour les deux premiers volets, pour les cinq(5) pompiers, est de 7 900 \$, plus les taxes et les frais inhérents.

#9.13 **SUIVI ANNUEL DE L'EXPLOITATION DES PUITES**

2013-304 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité confie à Laforest Nova Aqua le suivi de l'exploitation des puits pour les trois secteurs (Weedon Centre, St-Gérard et Fontainebleau) conformément aux estimations portant les numéros 2255, 2256 et 2257, pour un coût total de 4 852,13\$ plus taxes.

#9.14 **MODIFICATION AU RÈGLEMENT #2013-022**

2013-305 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le mot « temporaire » soit et est supprimé du texte du cinquième ATTENDU QUE, de sorte que :

« ... prévoit qu'une municipalité peut décréter un emprunt *temporaire* pour le paiement des dépenses... »

devient :

« ...prévoit qu'une municipalité peut décréter un emprunt pour le paiement des dépenses... ».

QUE le mot « temporaire » soit et est supprimé du texte de l'article 5, de sorte que :

« ...et décrète un emprunt *temporaire* de 252 511,53\$... »

devient :

«... et décrète un emprunt de 252 511,53\$... »

#9.14

**COMPENSATION POUR LA RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

ATTENDU QUE selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de réduire la compensation versée aux municipalités en partageant entre les entreprises et les municipalités, certaines sommes associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, sont gérées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières recyclables, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

ATTENDU QUE selon l'analyse des coûts marginaux, le volume de 15 % de matière ciblée ne constituerait qu'un coût net total de 6,2 % et que c'est sur la base des coûts nets que le gouvernement doit justifier son projet de loi;

ATTENDU QUE les municipalités assument seules et ne sont pas compensées pour les coûts liés à un certain volume de matières recyclables qui font également l'objet d'un tri inadéquat et qui sont ainsi dirigées vers l'élimination ;

ATTENDU QUE les matières désignées comme « autres » ne devraient pas comprendre les matières consignées, qui font l'objet d'un système de récupération parallèle très performant ;

ATTENDU QUE les municipalités doivent déjà assumer seules les coûts d'acquisition et de remplacement des contenants requis pour la collecte, les initiatives d'information, de sensibilisation et d'éducation ainsi que les frais de gestion relativement aux matières recyclables;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités 2007-2013, le gouvernement du Québec avait pris l'engagement d'en arriver à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

ATTENDU l'incohérence apparente entre ce projet de règlement et le projet de loi 88, adopté par le gouvernement du Québec et au terme duquel, il s'est engagé auprès des municipalités à compenser 100 % des coûts nets de la collecte sélective;

ATTENDU QUE la Municipalité de Weedon s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans l'implantation des systèmes de collecte sélective, à une révision à la baisse de la compensation pour la collecte sélective;

EN CONSEQUENCE,

2013-306

IL PROPOSÉ par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE demander au Ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, de réviser le projet de règlement de façon à maintenir

l'entière compensation dès 2013, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;

DE transmettre copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, au député de l'Assemblée Nationale représentant notre circonscription, à la FQM, à l'UMQ et à l'AOMGMR.

#9.16 **DÉLÉGUÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE AU COMITÉ DE GESTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE WEEDON**

2013-307 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Madame Renée-Claude Leroux soit nommée déléguée au comité de gestion du Centre communautaire de Weedon, afin d'y représenter la bibliothèque municipale du secteur Weedon.

#9.17 **NOMINATION DES DÉLÉGUÉS LOISIRS À LA MRC POUR L'ANNÉE 2013**

2013-308 IL EST PROPOSÉ par Madame Renée-Claude Leroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que Monsieur Marc Lavertu soit et est désigné délégué pour représenter le conseil municipal au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

Que Monsieur Réjean Giard, représentant un organisme local, soit et est désigné pour représenter la Corporation Sports Loisirs Weedon au Comité Loisir de la MRC du Haut-Saint-François.

#9.18 **PLAN DE TRAVAIL 2013-2014 DU COMITÉ CONSULTATIF EN CHANGEMENT**

Reporté à la prochaine séance

#9.19 **MAISON AUBE-LUMIÈRE : L'ENVOL XVI**

2013-309 IL EST PROPOSÉ par Madame Lisette Traversy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'effectuer l'achat de deux (2) billets, pour le montant de 320\$, afin de participer à la grande fête de partage de L'Envol XVI au profit de La Maison Aube-Lumière.

#9.20 **TOUR CYCLISTE DU LAC AYLMEYER INC.**

2013-310 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Julio Carrier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Municipalité de Weedon autorise les cyclistes et les véhicules de sécurité à circuler sur les routes de la municipalité, lors de l'activité du Tour cycliste du lac Aylmer, qui se tiendra le 3 août 2013, entre 9 heures et 15 heures.

#10 **RÈGLEMENT**

#10.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT #2013-023 RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**RÈGLEMENT 2013-023
RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES
AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QU' en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ. C.A-19.1), le conseil

d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol ;

ATTENDU QU' un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147, et 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, par le règlement numéro 2002-007 amendé par le règlement 2005-005;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne permet pas d'éviter la modification de la réglementation d'urbanisme inadéquate;

ATTENDU QUE la dérogation mineure n'est pas une incitation au non-respect de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne doit pas être un moyen de contourner le plan et les règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne sert pas d'outil de négociation de bonification d'un projet;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne peut résoudre les problèmes créés par le requérant lui-même ou non, reliés à l'immeuble;

ATTENDU QUE le présent règlement a fait l'objet d'une consultation selon les articles 124 à 130 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la session régulière du 14 janvier 2013.

EN CONSEQUENCE;

2013-311

IL EST PROPOSE par Monsieur Raynald Breton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil ordonne et statue par règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme*.

ARTICLE 2

Le présent règlement a pour but d'ajuster, dans des situations exceptionnelles, la mise en application des normes des règlements de zonage et de lotissement dans les différentes zones du territoire.

ARTICLE 3

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage et de lotissement.

ARTICLE 4

Les dérogations mineures à la réglementation (zonage et lotissement) doivent respecter les objectifs du plan d'urbanisme.

ARTICLE 5

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire partie d'une dérogation mineure.

Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

ARTICLE 6

Dans le cas d'une construction dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi.

Ne sont pas notamment considérés avoir été exécutés de bonne foi les travaux de construction lorsque :

- ces derniers ont débuté sans permis de construction
- ces derniers sont exécutés malgré un ordre de cessation des travaux donné par un inspecteur, conformément aux règlements.

ARTICLE 7

Le requérant doit transmettre sa demande au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis en se servant du formulaire « Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme » qui lui aura été remis.

ARTICLE 8

Suite à la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

ARTICLE 9

Le coût pour l'émission d'une dérogation mineure est de 300.00\$ non remboursable.

ARTICLE 10

Le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme; lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au comité.

ARTICLE 11

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander du fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats ou du requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure.

ARTICLE 12

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment, des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; cet avis est transmis au conseil.

ARTICLE 13

Le directeur général et secrétaire-trésorier, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis dont le contenu doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ARTICLE 14

Le directeur général et secrétaire-trésorier facture la personne qui a demandé la dérogation pour les frais de publication.

ARTICLE 15

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par le directeur général et secrétaire-trésorier à la personne qui a demandé la dérogation.

ARTICLE 16

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites au registre constitué pour ces fins.

ARTICLE 17

Ce règlement aura pour effet d'annuler tous les autres règlements antérieurs relatifs aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme.

ARTICLE 18

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#11 **VARIA**

#12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Question sur le stationnement d'un restaurant dont les voitures empièteraient sur le trottoir.

#13 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2013-312 À 20h10, Monsieur Julio Carrier propose la levée de cette séance ordinaire.

Émile Royer, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Marc Lavertu

Maire suppléant